



**PRÉFET
DES ARDENNES**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien dit « Les Tierces » regroupant trois aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur le territoire de la commune de Doux (08300) présentée par la SAS Parc éolien des Tierces (VSB énergies nouvelles)- 27 quai de la Fontaine à Nîmes (30900)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2023-424 du 21 juillet 2023, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du **mardi 5 septembre 2023 au jeudi 5 octobre 2023** inclus. Ce parc éolien se compose de 3 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur le territoire de la commune de Doux. La puissance totale maximale du parc sera de 17,1 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 107 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 180 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Alain CORNIQUET, éducateur spécialisé retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire-enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Doux.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Doux, aux heures habituelles d'ouverture au public (mardi de 13h00 à 16h00 et jeudi de 08h00 à 11h00, sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État www.ardennes.gouv.fr / onglet : *Actions de l'État* / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Doux aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (jeudi 5 octobre 2023 à 11h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4730>, et par courriel à l'adresse : enquete-publique-4730@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Les Tierces - mairie - 63 rue Saint Martin - 08300 Doux. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Doux aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Doux

Mardi 5 septembre 2023 de 14h00 à 16h00

Mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 11h00

Samedi 23 septembre 2023 de 14h00 à 16h00

Jeudi 5 octobre 2023 de 9h00 à 11h00

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Lucie PEYREFICHE personne responsable du projet à l'adresse suivante : 27 quai de la Fontaine à Nîmes (30900) ou par courriel à l'adresse : lucie.peyrefiche@vsb-energies.fr ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 21 juillet 2023

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Joël DUBREUIL